

## CONTACT

Pour bénéficier des services d'assistance et être accompagné(e) 24h/24 - 7j/7, contactez SMI avant toute démarche.



N°Cristal 09 69 32 05 28

APPEL NON SURTAXE

Depuis l'étranger : + 33 1 47 11 25 63



assistance@mutuelle-smi.com

### Lors de votre appel, nous vous remercions de nous indiquer :

- vos nom et prénom ;
- votre date de naissance ;
- votre numéro d'adhérent SMI indiqué sur votre carte de tiers payant.

**Si vous êtes ayant droit** (conjoint, partenaire pacsé, concubin notoire ou enfant), les informations relatives à l'adhérent principal du contrat devront également être communiquées.



#### Siège social - Agence de Paris

2, rue de Laborde - CS 40041  
75374 PARIS Cedex 08

Du lundi au jeudi de 8h30 à 17h00  
le vendredi de 8h30 à 16h00

#### Agence de Lyon

33, rue Maurice Flandin  
69003 LYON

Pas d'accueil du public

#### Agence de Guyane

2, rue du Capitaine Bernard  
97300 CAYENNE

Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00  
et de 15h00 à 18h00

[www.mutuelle-smi.com](http://www.mutuelle-smi.com)



# ASSISTANCE PRÉVOYANCE

Parce qu'une maladie ou un accident peut bouleverser votre vie et celle de votre famille, SMI vous aide à y faire face et à organiser le quotidien grâce aux services d'assistance inclus dans votre contrat prévoyance.

## L'assistance chez SMI

Votre contrat prévoyance SMI vous accompagne en cas de maladie ou d'accident ayant entraîné une invalidité, une perte d'autonomie ou un décès.

Nos équipes sont là pour vous informer et vous conseiller dans vos démarches au quotidien et dans les moments difficiles.

SMI est à votre écoute et met en place des services adaptés à vos besoins.

Notre ambition : être à vos côtés pour vous protéger et vous soutenir.



### Qui peut bénéficier de l'assistance ?

Les prestations de l'assistance SMI sont à la disposition des adhérents et/ou de leur(s) ayant(s) droit.



### Quand solliciter l'assistance ?

Vous pouvez contacter l'assistance SMI 24h/24 et 7j/7 !



### Dans quelles zones géographiques intervient l'assistance SMI ?

Vous pouvez bénéficier de l'assistance SMI en France métropolitaine et dans les DROM (départements et régions d'Outre-Mer).

## Une assistance adaptée à votre situation

- aide à domicile ;
- garde des enfants ;
- soutien aux aidants ;
- présence d'un proche ;
- accompagnement psychologique ;
- conseils sociaux et médicaux ;
- etc.

### PRINCIPAUX SERVICES D'ASSISTANCE<sup>(1)</sup>

	Aide à domicile	Garde des enfants	Accompagnement psychologique	Aide au retour à l'emploi	Présence d'un proche	Information vie pratique
<b>En cas de maladie ou d'accident ayant entraîné</b>						
Une immobilisation à domicile de plus de 5 jours	●	●	●		●	●
Une invalidité	●	●	●	●	●	●
Une perte d'autonomie	●	●	●	●	●	●
Un décès	●	●	●		●	●
<b>En cas de pathologies lourdes</b>						
	●	●	●			●

### Informations et conseils



Accompagnement au quotidien



Aides aux aidants



Perte d'autonomie

(1) Conformément aux conditions indiquées dans la notice assistance.